

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1 / 6
		Révision nr : 4
		Date : 25 / 10 / 2010
		Remplace la fiche : 26 / 3 / 2007
Ethanol dénaturé 95°		L-F-T-N

Danger



SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Ref. n° : 102 002
 Nom commercial : Ethanol dénaturé 95 °
 Identification de la société : JEULIN SA
 T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99
 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900
 27019 EVREUX France
 e-mail : support@jeulin.fr
 N° de téléphone en cas d'urgence : 01 45 42 59 59
 Usage : Usage laboratoire

SECTION 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classe de danger et code de catégorie
Réglement CE 1272/2008 (CLP)

- Dangers physiques : Liquides inflammables - Catégorie 2 - Danger (CLP : Flam. Liq. 2)
- Dangers pour la santé : Toxicité aiguë, par inhalation - Catégorie 4 - Attention (CLP : Acute Tox. 4)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 2 - Attention (CLP : STOT-SE 2)

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45 : F; R11
 Xn; R20/21/22
 R68/20/21/22

Éléments d'étiquetage

Étiquetage Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

- Pictogramme(s) de danger



- Mention d'avertissement : Danger
- Mention de danger : H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H332 : Nocif par inhalation.
H371 : Risque présumé d'effets graves pour les organes.
- Conseils de prudence
 - Généraux : P102 : Tenir hors de portée des enfants.
 - Prévention : P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

Étiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45 :
 Symbole(s)



JEULIN SA

T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France
 e-mail : support@jeulin.fr

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2 / 6
		Révision nr : 4
		Date : 25 / 10 / 2010
		Remplace la fiche : 26 / 3 / 2007
Ethanol dénaturé 95°		L-F-T-N

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

Phrase(s) R	: Nocif. Facilement inflammable.
Phrase(s) S	: R11 : Facilement inflammable. R20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R68/20/21/22 : Nocif : possibilité d'effets irréversibles par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
	: S2 : Conserver hors de portée des enfants. S9 : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	REACH	Classification
Ethanol	: 95 env. %	64-17-5	200-578-6	603-002-00-5	----	F; R11 Flam. Liq. 2 (H225)
Méthanol	: 5 env. %	67-56-1	200-659-6	603-001-00-X	----	F; R11 T; R23/24/25-39/23/24/25 Flam. Liq. 2 (H225) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) Acute Tox. 3 (H301) STOT SE 1 (H370)
Propane-2-ol	: 1 env. %	67-63-0	200-661-7	603-117-00-0	----	F; R11 R67 Xi; R36 Flam. Liq. 2 (H225) Eye irrit 2 (H319) STOT SE 3 (H336)

SECTION 4. Premiers secours

- Inhalation	: En cas de malaise consulter un médecin. Faire respirer de l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
- Contact avec la peau	: Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse.
- Contact avec les yeux	: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion	: En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Prévention	: Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Conserver à l'abri de la chaleur.
Moyens d'extinction	
- Adéquats	: Poudre. Mousse. Dioxyde de carbone.
- Contre-indiqué	: Eau.
Risques particuliers	: Facilement inflammable. Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs. Plus lourdes que l'air, les vapeurs peuvent parcourir une grande distance au ras du sol jusqu'à leur source avant de s'enflammer ou détoner. En cas de feu, présence de fumées dangereuses.

JEULIN SA

T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France
e-mail : support@jeulin.fr

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3 / 6
		Révision nr : 4
		Date : 25 / 10 / 2010
		Remplace la fiche : 26 / 3 / 2007
Ethanol dénaturé 95°		L-F-T-N

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

- Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.
- Procédures spéciales** : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
- Mesures après fuite / épandage** : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. (ex: Vermiculite JEULIN réf. 150 039, absorbant pour liquides JEULIN réf. 150 027).
Rincer/diluer le résidu à l'eau.

SECTION 7. Manipulation et stockage

- Précautions lors du maniement et de l'entreposage** : Prévoir une extraction locale et une bonne ventilation générale, non seulement pour contrôler l'exposition, mais aussi pour prévenir la formation de mélanges inflammables.
Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.
- Manipulation** : Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.
Porter un vêtement de protection approprié.
Eviter toute exposition inutile.
- Stockage** : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Après utilisation bien fermer le couvercle.
Conserver à l'abri de la chaleur. (+15°C / +25°C)

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection individuelle** : Eviter toute exposition inutile.
- Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.
- Protection des mains** : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des yeux** : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- Autres** : Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.
Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Contrôle de l'exposition

- France** :
- VME [mg/m3]** : 1950
- VME [ppm]** : 1000
- VLE [mg/m3]** : 9500
- VLE [ppm]** : 5000

JEULIN SA

T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France
e-mail : support@jeulin.fr

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4 / 6
		Révision nr : 4
		Date : 25 / 10 / 2010
		Remplace la fiche : 26 / 3 / 2007
Ethanol dénaturé 95°		L-F-T-N

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

Nom chimique	: Ethanol dénaturé
Etat physique	: Liquide.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Alcool.
Poids moléculaire	: 46,07
Point de fusion [°C]	: -115
T° d'ébullition initiale [°C]	: 78
Densité	: (20 °C) : 0,81
Viscosité à 20°C [mPa.s]	: 1,2
Solubilité dans	: Eau. (20 °C) : soluble
Point d'éclair [°C]	: 13
Temp. d'autoinflammation [°C]	: 363
Limites d'explosivité	
Limites d'explosivité inférieures [%]	: 3,3
Limites d'explosivité supérieures [%]	: 19
Vitesse d'évaporation (éther=1)	: 8,3

SECTION 10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter	: Chaleur. Etincelles. Flamme nue.
Matières à éviter	: Comburant. Agents oxydants forts (Peroxydes, chromates, dichromates, chlorates, perchlorates, permanganates, nitrates, acide nitrique concentré, acide sulfurique concentré...) Métaux alcalins : Sodium (Na), Potassium (K). Métaux alcalinoterreux : Magnésium (Mg), Calcium (Ca). Aluminium (Al).
Réactions dangereuses	: Forme des composés métalliques explosifs très sensibles. (Hg(NO3)2, AgNO3...).
Produits de décomposition dangereux	: Monoxyde de carbone.
Propriétés dangereuses	: Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs. Danger de feu/explosion.

SECTION 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë - Inhalation - Cutanée - Oculaire - Ingestion - Autre	: Irritation du tractus respiratoire. : Irritant pour la peau. Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer dermatite et dessèchement. : Modérément irritant pour les yeux. : Les symptômes d'une surexposition comprennent somnolence, faiblesse, maux de tête, étourdissements, nausées, vomissement, diminution de l'acuité visuelle et, dans les cas extrêmes, la mort. Nausées. Vomissement. : Des concentrations excessives peuvent provoquer une dépression nerveuse, des maux de tête et des faiblesses allant jusqu'à la perte de conscience. : D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues, particulièrement en raison de la présence de méthanol et de propan-2-ol dans le produit. : Le produit contient du méthanol qui, à l'ingestion, peut provoquer une acidose et des atteintes oculaires allant d'une diminution de la capacité visuelle à la cécité totale, et même à la mort.
Irritation de la peau (lapin) Irritation des yeux (lapin)	: Non irritant. : Irritation des yeux.

JEULIN SA

T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France
e-mail : support@jeulin.fr

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5 / 6
		Révision nr : 4
		Date : 25 / 10 / 2010
		Remplace la fiche : 26 / 3 / 2007
Ethanol dénaturé 95°		L-F-T-N

SECTION 11. Informations toxicologiques (suite)

Irritation des membranes muqueuses (: Aucune donnée disponible. lapin)	
Toxicité chronique	: N'est pas supposé toxique.
Effets mutagènes	
- Ames test	: Les tests mutagéniques sont négatifs.
- E. Coli test	: Les tests mutagéniques sont positifs.
Autres informations toxicologiques	: D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques. Des informations toxicologiques complémentaires sont disponibles dans la fiche toxicologique INRS FT N°: 48.

SECTION 12. Informations écologiques

Information relative aux effets écologiques	: Eviter le rejet dans l'environnement. (Ethanol anhydre) Toxicité pour les protozoaires : E. sulcatum CE5 : 65 mg/L/72h. (Ethanol anhydre) Toxicité pour les bactéries : Ps. Putida CE5 : 6500 mg/L/16h. (Ethanol anhydre) Toxicité pour les algues : Sc. quadricauda CI5 : 5000 mg/L/7j (Ethanol anhydre) Toxicité pour les poissons : Leuciscus idus CL50 : 8140 mg/L/48h. (Ethanol anhydre) Toxicité pour les daphnies : Daphnia magna : CE50 :9268-14221 mg/L/48h.
DThO (gO2/g)	: 2,10
DCO	: 90 % de DThO (g/g) : 1,99
DBO	: 74 % de DThO /5j (gO2/g) : 0,93 - 1,67
Persistence et dégradabilité	: Biodégradation rapide.
Potentiel de bio-accumulation	: Log P(o/w) < 1: Bioaccumulation pas à prévoir.
Biodégradation [%]	: 94 %.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination des déchets	: Les conteneurs ou les revêtements intérieurs provenant d'un conteneur ayant renfermé le produit sont également considérés comme déchets dangereux. Ne pas réutiliser les containers vides. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Eviter le rejet dans l'environnement.
Procédures d'élimination des déchets	: Se référer à la fiche de sécurité avant la manipulation ou l'élimination.

SECTION 14. Informations relatives au transport

- Proper shipping name	: 1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE) ou ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION), 3, II, ADR
- No ONU	: 1170
- I.D. n° :	: 33
Transport terrestre	
- ADR/RID	: Class : 3 Group : II
Transport par mer	
- Code IMO-IMDG	: UN 1170 Ethanol
- Classe	: 3
- Groupe d'emballage	: II
Transport aérien	

JEULIN SA

T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France
e-mail : support@jeulin.fr

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6 / 6
		Révision nr : 4
		Date : 25 / 10 / 2010
		Remplace la fiche : 26 / 3 / 2007
Ethanol dénaturé 95°		L-F-T-N

SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)

- ICAO/IATA : UN 1170 Ethanol
 - IATA - Classe ou division : 3
 Groupe d'emballage IATA : II

SECTION 15. Informations réglementaires

Autres : Aucun(e).

SECTION 16. Autres informations

Autres données

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

Règlement CE 1907/2006

JEULIN SA

T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France
 e-mail : support@jeulin.fr